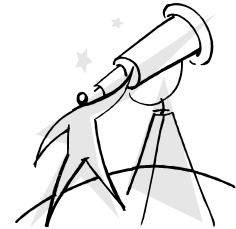




Info-GT



GT 2 - 26 JANVIER 2009 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
PATRIMOINE ET VILLAGES

Opération de développement rural de la Commune de Chiny

De quoi parle-t-on ce soir ?

L'aménagement du territoire et le patrimoine bâti constituent des thématiques particulièrement importantes pour l'avenir d'un village.

L'aménagement du territoire est une matière qui permet de mieux appréhender, de prévoir les évolutions spatiales d'un territoire. Anti-

ciper la forme urbanistique d'un village ou d'un bourg, bien répartir les fonctions (habitat, activité, déplacement, loisir...) en fonction des besoins actuels et à venir de la population favorise une meilleure qualité de vie, une meilleure attractivité au sein de la commune.

Le patrimoine et sa valorisation contribuent aussi à développer une qualité de vie accrue pour les habitants mais aussi les visiteurs de la commune. Le patrimoine peut ainsi être vecteur de richesse, notamment en termes touristiques.

Qu'en dit le diagnostic ?

Aménagement du territoire

Chiny est une commune avant tout forestière (55% de son territoire). Les terres agricoles représentent 34,4% du territoire. Seulement 2,6% du territoire est urbanisé.

Le territoire est structuré en deux régions agro-géographiques : l'Ardenne (Chiny et Suxy) et principalement la Lorraine ou la

qué par les rivières (la Semois, la Vierre), le paysage de cuestas * mais aussi par le passage de la route Arlon-Bouillon, le long de laquelle habite la majorité de la population de la commune. Elle est traversée par la ligne de chemin de fer Athus-Meuse, mais ne comporte pas de gare en activité.

La commune dénombre 5021 habitants en 2007. La plupart d'entre-eux résident dans la section de Izel (Pin-Moyen-Izel, 1 765 habitants) et de Jamoigne (Prouvy, Romponcelle, Valansart, Jamoigne, 1 417 habitants).

La croissance démographique est relativement importante (+5,3% en 10 ans) notamment dans les sections de Jamoigne, Chiny, Les Bulles et Suxy.



Panorama vers l'Ardenne

Gaume (le sud de la commune). Le territoire est mar-

Villages

La plupart des villages de la commune ont une structure de village-rue qui se caractérise par une forme de village allongée, des maisons jointives bordant une rue principale, souvent dédoublée parallèlement par des rues secondaires au fil du développement de l'habitat (Termes par exemple). Le



Termes

village-tas est également un mode de regroupement qui se rencontre dans la commune (Suxy par exemple).



Dans ce numéro :

Eléments de Diagnostic	2
Résultat des consultations	2
Carte d'occupation du sol	3
Le paysage intérieur des villages	4
Aménagement du territoire et DD	4
Bonne pratique : Herbeumont	5
Bonne pratique : Le fleurissement	5

Qu'en dit le diagnostic ? ... suite

L'usoir (espace continu de transition entre la voirie et le bâti) constitue un trait caractéristique du village lorrain.

Les matériaux de construction sont principalement la pierre enduite de couleur allant du blanc aux dégradés de beige et de gris.

Les constructions récentes, encore minoritaires par rapport à l'habitat traditionnel, sont avec cet habitat ancien, en rupture d'implantation (développement le long des routes), de volumétrie et de matériaux.

Patrimoine

12 monuments et 3 sites possèdent un statut de protection (monuments et sites classés) témoignant de la qualité urbanistique et architecturale de la commune.

On peut citer : les lavoirs de Frenois, Izel, de Jamoigne, de Valansart et de Prouvy une partie du château du Faing, l'Eglise Saint-Pierre de Jamoigne et celle de Izel, la ferme Belle-vue à Romponcelle, le Moulin du pont Saint-Nicolas à Chiny...

Plus de 100 bâtiment sont repris sur la liste du patrimoine monumental

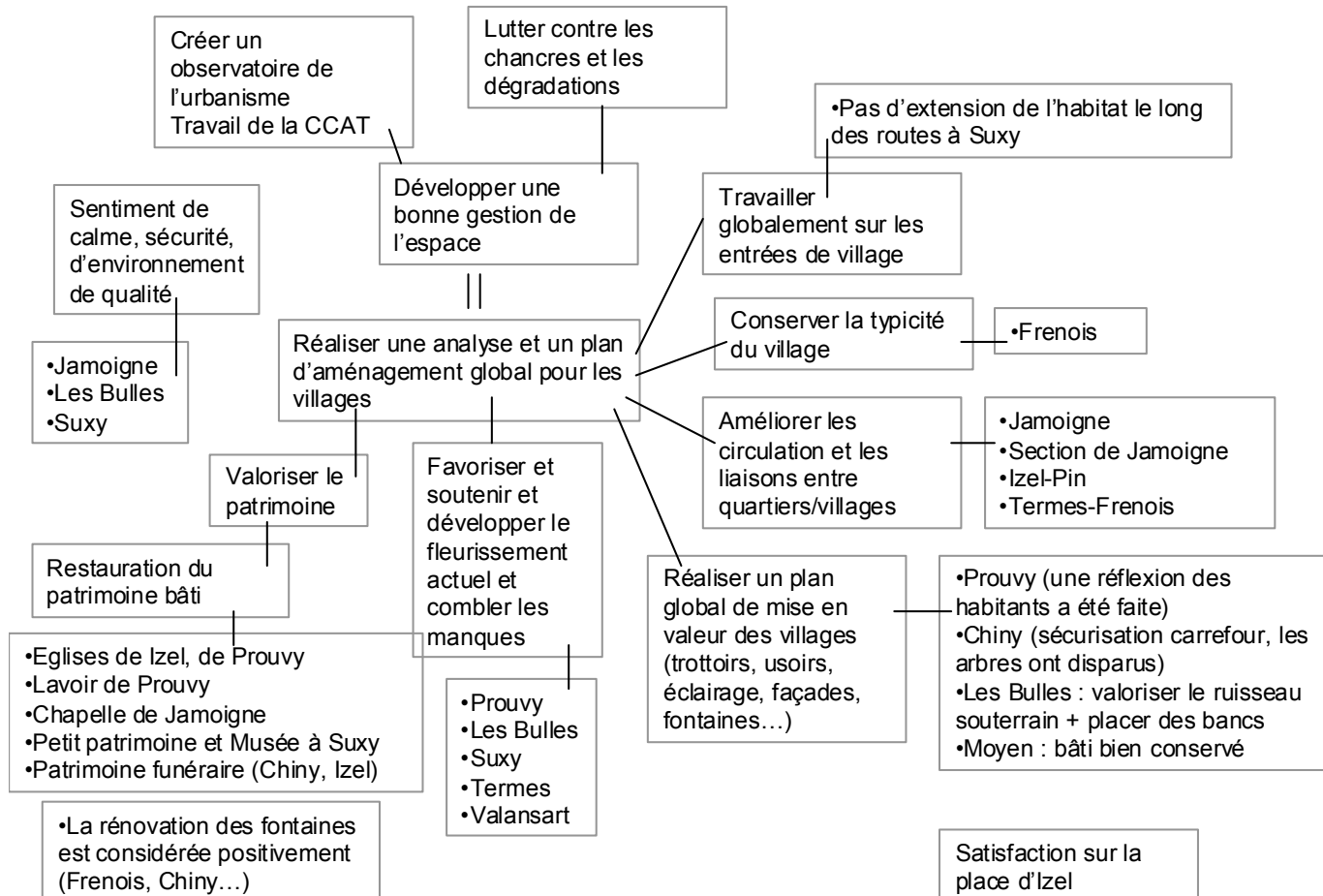


Eglise Saint-Pierre de Jamoigne

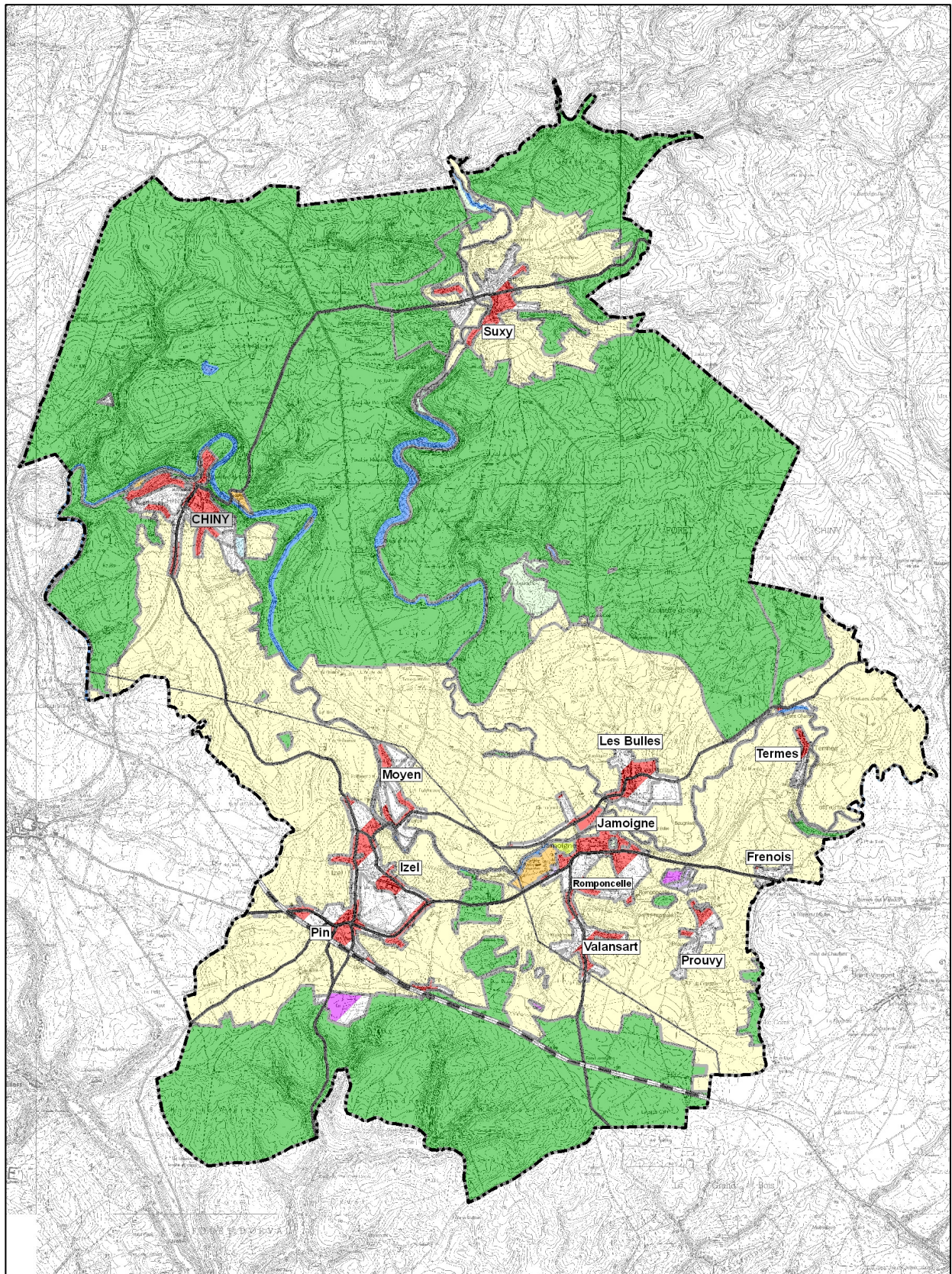
de Belgique. Ce sont essentiellement des anciennes fermes. On peut aussi citer le patrimoine religieux (église, chapelle, croix, potales, calvaires) et hydrique (fontaines et lavoirs).

Qu'ont exprimé les habitants ?

Synthèse des résultats des consultations réalisées en mai-juin 2008



Carte de l'occupation du sol à Chiny



Le paysage intérieur des villages

La notion de paysage intérieur fait référence à **l'ensemble des éléments perçus par l'habitant ou le passant lorsqu'il circule dans le village et aux différentes ambiances qui se dégagent tout au long de ce parcours.**

Ce concept répond à celui de paysage extérieur ou de panorama, perçu depuis l'extérieur et qui

« Aménager un village, c'est d'abord l'analyser, puis comprendre ce que l'on a observé et enfin agir en valorisant les potentialités et en corrigeant les défauts »

concerne davantage les silhouettes bâties dans le paysage.

Les enjeux de l'aménagement d'un village sont multiples :

- replacer le lieu dans son environnement global,
- intégrer tous les espaces extérieurs, tant publics que privés,
- valoriser l'élément végétal, maintenir un équilibre entre le bâti et les échappées visuelles,
- prendre en compte les clôtures parcellaires, l'auréole villageoise, etc.



Village-rue en Lorraine composé de bâtiments mitoyens bordant des usoirs

- écouter, consulter et faire participer les habitants.

Un aménagement dans un milieu rural doit privilégier la simplicité. La réflexion globale sur le village doit aussi s'attarder sur les détails qui fonderont la qualité de l'aménagement :

- Les éléments naturels (valorisation de l'eau, végétalisation...),
- Le mobilier public (bien intégré, esthétique et fonctionnel), un éclairage sobre et adapté,
- L'art et les jardins publics, même en milieu rural,
- L'aménagement de qualité d'espaces publics répondant aux besoins des habitants (convivialité, mobilité...),
- Le patrimoine religieux, industriel,

monumental... valorisé en respectant le lieu,

- Les façades, éléments essentiels du paysage intérieur (couleur, rythme des ouvertures...).

Au-delà d'un projet précis, il existe des principes d'aménagement soutenus en Région wallonne, comme recentrer les constructions sur les noyaux d'habitat (en fonction de la dynamique du village) et de favoriser la construction ou rénovation de qualité (en tenant compte du caractère rural), etc.

La Commune dispose d'outils légaux pour y parvenir : schéma de structure, règlement communal d'urbanisme, PCA (plan communal d'aménagement), permis de lotir par exemple. => pour plus d'information sur les outils, voir le blog.

Aménagement du territoire et développement durable

Le lien entre aménagement du territoire et développement durable est particulièrement clair dans la déclaration de Ljubljana sur la dimension territoriale du développement durable adoptée en 2003 par les Ministres responsables de l'aménagement du territoire des États membres du Conseil de l'Europe (cf. chinyrural.net).

« Le Territoire est un système complexe, comprenant non seulement des espaces urbanisés, ruraux et autres, comme des terrains industriels, mais aussi la nature dans son ensemble et l'environnement dans

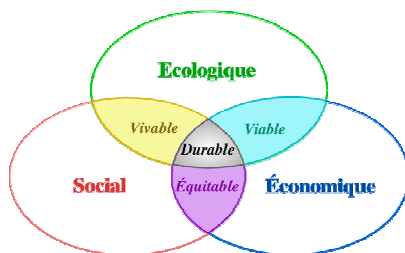
lequel vivent les êtres humains. C'est le support et le cadre indispensable de l'établissement et de l'activité de l'homme et par conséquent la base du développement durable. »

Le rôle de l'échelle locale, et donc le niveau communal, y est considéré

comme essentiel.

En effet, un territoire accueille toute sortes d'usages et de besoins qui doivent pouvoir cohabiter. Par ailleurs les territoires sont confrontés à toutes sortes de défis : accroissement des déplacements, inégalités de développement économique et social, détérioration de l'environnement, etc.

L'aménagement du territoire disposant d'outils d'orientation et réglementaires contribue au développement responsable, soutenable, durable du territoire.



Bonnes pratiques : l'aménagement du village de Herbeumont

En 1996, dans le cadre du PCDR, le centre du village de Herbeumont est aménagé.

Avant travaux



La procédure est caractérisée par une participation de la population importante dans la conception du projet.

Au-delà de l'objectif général d'amélioration du cadre de vie des habitants, le projet devait relever plusieurs défis :

- L'amélioration de la sécurité routière,
- Le soutien à l'activité touristique et commerciale,
- La mise en évidence de certains sites,

- La préservation du caractère rural du village.

Les travaux effectués ont été importants :

- L'aménagement de la route régionale et sa réduction
- La création de liaisons piétonnes
- Le traitement spécifique de la place et des usoirs, avec une réflexion sur la continuité de l'espace de façade à façade,
- La mise en place de zones de parkings spécifiques,
- L'enfouissement des câbles électriques,
- La plantation d'arbres ou de buissons et l'aménagement du



parc communal

A noter, la qualité des matériaux utilisés pour les voiries, le mobilier urbain, la végétalisation...



Après plus de 10 ans, cet aménagement répond toujours aux besoins des habitants. Les déplacements sont facilités, une meilleure convivialité entre les usagers de l'espace public, attractivité pour les commerçants et les touristes.

Ainsi, les espaces gagnés sur la voirie régionale dont le gabarit a été réduit, l'aménagement des usoirs a permis l'installation de terrasses.

Source : Paysage intérieur des villages, RED

Bonnes pratiques : Le fleurissement, outil de développement

Le fleurissement participe depuis maintenant plusieurs années à l'animation et la qualité de vie dans les villages participants aux différents concours organisés en Région Wallonne.

Le fleurissement peut-il être un levier d'actions, un acte d'aménagement incitant les collectivités territoriales à engager des démarches plus transversales tenant compte des dimensions culturelles, économique et de développement durable ?

Oui, selon l'enquête réalisée en 2006 en France par le Conseil National des Villes et Villages fleuris qui a évalué auprès des Communes l'impact global du fleurissement et de l'embellissement végétal. Pour



les Maires, le résultat est très positif car les actions d'embellissement se répercutent sur le cadre de vie et le cadre social, le tourisme, l'économie, etc.

Ils ont noté :

- L'amélioration de la qualité de relation citoyens-élus ;
- L'amélioration de l'image de la

commune ;

- La contribution au maintien du petit commerce en centre-ville.

A noter qu'en France le fleurissement signifie, pour l'obtention du label, de répondre à ces critères comme la gestion de l'eau, la valorisation des espèces locales, l'adaptation au climat...

A ne pas oublier, le développement des démarches de gestion améliorée et différenciées des espaces verts (avec notamment la réduction des produits chimiques pour leur entretiens). Le rapport réalisé après la matinée sur la meilleure utilisation des produits phytosanitaires dans les Communes est téléchargeable sur le blog.

Opération de développement rural de la Commune de Chiny

VILLE DE CHINY



Administration communale de Chiny
Rue neuve, 33
6810 Jamoigne
Echevin : Joëlle DEBATY
Administration : Bruno HARDY
Tél : 061 32 53 53 - Fax : 061 32 53 65



Fondation rurale de Wallonie
Rue de France, 19A
6730 Tintingny
Agents de développement :
Bruno ECHTERBILLE et Gervaise
ROPARS
Tél : 063 44 02 02 - Fax : 063 44 02 09



IMPACT SPRL
Rue des Chasseurs Ardennais, 32
6880 Bertrix
Tél : 061 41 54 54—Fax : 06141 55 07

Depuis le printemps 2008, la commune de Chiny réalise sa troisième opération de développement rural, basée sur la participation citoyenne et la mise en évidence d'objectifs à long terme.

Des réunions d'information et de consultation dans les villages ont été organisées en mai et juin 2008. L'automne a vu la mise en place de la Commission locale de développement durable. Celle-ci va maintenant travailler par groupe de travail thématique sur les questions importantes pour la commune dans les prochaines années.

Les groupes de travail ont pour objectif de :

- vérifier et enrichir le diagnostic
- dégager des solutions aux problèmes identifiés dans le diagnostic
- préparer la décision de la CLDR

Pour en savoir plus ...

RETROUVER NOUS
SUR LE WEB :

www.chinyrural.net



Sites internet et bibliographie

Paysage intérieur des villages :

- Bulletin de liaison 2004-26. La maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne : www.murla.be
- Paysage intérieur des villages, Ruralité-Environnement-Développement. www.ruraleurope.org
- Guide d'urbanisme pour la Wallonie, 2004

Pourquoi **fleurir** ma commune ?
Article de l'UVCW, sept 2007
www.uvcw.be

Rapport sur la meilleure utilisation des **produits phytosanitaires** dans

les Communes. www.chinyrural.net

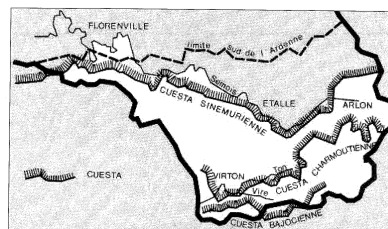
L'aménagement du territoire et développement durable :

- Site de la Région wallonne : <http://mrw.wallonie.be/dgatlp>
- Site de recherche interuniversitaire en Wallonie (conférence permanente du développement territoriale) : www.cpdw.wallonie.be

Définitions

Cuesta : une ligne de crête bordée d'une pente abrupte d'un côté, et de l'autre d'une pente douce orientée au sud. A Chiny, on peut la distinguer nettement au village de Les Bulles en regardant en direction de

Jamoigne.



Ces références seront consultables sur le blog : www.chinyrural.net

Rappel du calendrier du premier trimestre 2009

12/01/09 CLDR plénière - Agenda 21 local
26/01/09 GT 2 - Aménagement du territoire, villages
30/01/09 GT1 - Tourisme et économie locale
9/02/09 GT3 - Mobilité
16/02/09 GT4 - Ressources naturelles

2/03/09 GT5 - Solidarité - intégration sociale
9/03/09 GT6 - Partenariats et monde associatif
16/03/09 GT7 - Créativité et culture
23/03/09 GT8 - Energie
30/03/09 CLDR plénière - Rapport et synthèse des GT